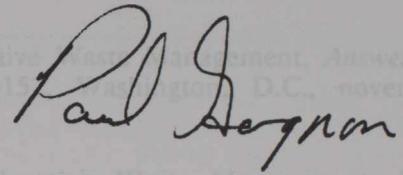


Conformément à l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources (*fascicules nos 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 47 et 48, qui contient ce rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,



La présidente,
BARBARA SPARROW